



Vincent DOLLMANN
Archevêque de Cambrai

Cambrai, le 29 avril 2020

Annonces du Premier Ministre concernant le déconfinement

(Parlement, 28 avril 2020)

Avec les évêques de France, je ne peux cacher ma déception et mon interrogation par rapport aux restrictions pour le culte, qui nous seront imposées au-delà du 11 mai, date où les écoles et les commerces pourront rouvrir. Les évêques de France auront d'ailleurs une nouvelle séance de visioconférence lundi prochain, 4 mai et espèrent pouvoir être mieux entendus par le gouvernement.

Les communautés chrétiennes n'ont pas manqué de prouver leur capacité à s'adapter d'une manière responsable devant l'ampleur de l'épidémie. Depuis le confinement, elles ont su gérer l'ouverture des églises et organiser les célébrations des funérailles. Les paroisses, les mouvements et les services ont su faire preuve de créativité pour poursuivre les missions de la prière, de l'annonce de l'Évangile et de la charité.

I. Rappels des règles jusqu'à la date du déconfinement: le 11 mai prochain

1-Aucune messe le dimanche ou en semaine, avec une assemblée de quelque taille qu'elle soit, ne doit être célébrée. Les églises peuvent rester ouvertes, avec moins de 20 personnes en prière individuelle et à distance les unes des autres.

2-En ce qui concerne les célébrations de funérailles, elles peuvent pour le moment se tenir dans les églises. L'assemblée devra être inférieure à 20 personnes et celles-ci devront se répartir dans l'ensemble de l'église. Il ne peut y avoir de célébration avec messe. Les messes pour le défunt ont à être célébrées par le prêtre seul. Avec la famille, elles auront à être reportées après la période de pandémie.

Seul celui qui préside bénit le corps avec l'eau bénite ; les autres s'approchent et s'inclinent sans toucher le cercueil et font le signe de croix sur eux-mêmes.

3-Les confessions doivent se faire dans des lieux qui permettent un mètre de distance et de ne pas se tenir face à face.

4-La visite aux personnes âgées et aux familles en deuil peut se faire par les prêtres, diacres, consacrés et laïcs, de moins de 70 ans et en bonne santé. Il faut alors s'abstenir de tout contact et garder la bonne distance. Pour ces visites, il faut être muni de la déclaration «attestation de déplacement dérogatoire».

5-Pour la célébration du sacrement des malades, le prêtre peut recourir à un instrument comme le styilet pour l'onction d'huile (Cf. Droit Canonique n.1000, § 2).

(Cf. Communiqué du dimanche 17 mars 2020)

II. Vers la fin du confinement, sous le regard de la Vierge Marie

Nous entrons dans le mois de Mai, mois dédié à la Vierge Marie et à la prière du chapelet. Notre diocèse est consacré à Marie sous le vocable de Notre-Dame de Grâce, fêtée le 15 mai. La Neuvaine qui débute le 7 mai sera marquée par un chapelet médité à 18h et la messe à 18h30 tous les soirs à la Cathédrale, retransmis sur le site internet cathocambrai.com.

Nous pourrons ainsi vivre un moment intense de communion de prière. Le chapelet est un véritable soutien pour la fidélité et le renouvellement de notre prière personnelle et en famille.

Prions le Seigneur, par la Vierge Marie, pour toutes les personnes malades, pour les défunts et leurs proches. Prions pour le personnel soignant et tous ceux qui nous permettent de vivre en sécurité et de subvenir aux besoins élémentaires de l'alimentation et des soins. Prions pour les habitants de notre pays et les responsables politiques. Prions pour la France afin qu'elle surmonte la crise en lien avec les autres peuples en s'appuyant sur les fondements spirituels de l'Évangile du Christ.

Enfin, prions pour nous-mêmes afin que cette épreuve purifie et renforce notre foi et notre charité dans le Christ Jésus.

Nous aurons sans doute d'ici une semaine quelques éléments plus précis pour les différentes étapes du déconfinement. Déjà, je vous invite à faire parvenir vos remarques et suggestions aux Pères Emmanuel Canart et Mathieu Dervaux, vicaires généraux.

Que la Vierge Marie, Notre Dame de Grâce qui tient Jésus serré tout contre elle, nous garde dans la joie d'être ses disciples.

✠ Vincent DOLLMANN
Archevêque de Cambrai